

N°DELB-20260046

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37 Votants : 41 Absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynard
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Monsieur NICOLLE

05 – Technique – Election des délégués au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Sierville (SMAEPA)

La Communauté de communes est compétente en Eau Potable et en Assainissement. Elle exploite par délégation la majorité de son territoire mais adhère ponctuellement à des syndicats périphériques pour la gestion de communes ou de hameaux.

Elle adhère donc au SMAEPA de Sierville pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune de Goupillières et sur les hameaux de La Tuilerie et de Savenelle à Pavilly, du Câtillon à Barentin ainsi que pour quelques habitations isolées sur Sainte-Austreberthe.

Il convient, afin d'assurer la représentation de la Communauté de communes au sein dudit Syndicat, de désigner ses représentants.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de communes doit élire 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour assurer la représentation de la CCCA au sein du SMAEPA de Sierville ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a préalablement autorisé, à l'unanimité, d'effectuer cette désignation par un vote à main levée ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de procéder à l'élection de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Sierville.

Article 2 : de décider que, dans le cas où une seule liste serait présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement.

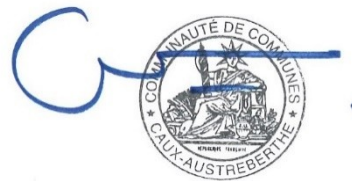
Article 3 : de désigner :

Titulaires	Suppléants
Thierry ALLARD	Alexandre ROSAY
Dominique LE MOING	Noa NICOLLE
Michaël NICOLLE	Christian DEMANNEVILLE
François DODELIN	Jérôme KEHR
Michel FOSSE	Bertrand GOLLE
David MARTEL	Catherine JOUIS
Laurent HAUGUEL	Alain GUILBERT
Raynald TOCQUEVILLE	Alain AMIOT

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.